

Administration générale et services à la population

Le secteur administratif comprend deux grandes familles de métiers :

- ceux liés à la direction, à l'organisation, à la gestion et à l'administration générale des collectivités : finances, informatique, ressources humaines, affaires juridiques, marchés publics, accueil, secrétariat, communication, etc.
- ceux directement liés aux domaines d'intervention des collectivités : action économique, état civil, aménagement du territoire urbain et rural, affaires scolaires, aide sociale, action culturelle, tourisme, sport, transport, etc.

Ces métiers très diversifiés, varient selon le type de structure et la taille de la collectivité. Les recrutements portent sur des profils aussi bien généralistes que spécialisés.

Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur général des services ➤ Responsable finances ➤ Directeur des ressources humaines ➤ Chargé de mission développement économique ➤ Responsable d'un service habitat ➤ Directeur des affaires culturelles et sportives ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technicien informatique ➤ Assistant urbanisme ➤ Secrétaire de mairie ➤ Comptable ➤ Instructeur de dossier d'aide sociale ➤ Assistant de direction ➤ Gestionnaire de carrière ➤ Chargé de communication ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé d'accueil ➤ Secrétaire ➤ Opérateur informatique ➤ Assistant gestion du personnel ➤ Agent d'état civil ➤ ...

Où travailler ?

LES COMMUNES (Mairies) : accueil, état-civil, urbanisme, finances, affaires générales

LES CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)

LES INTERCOMMUNALITES : Communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, syndicats intercommunaux, CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale).

LES DEPARTEMENTS (Conseil départemental), **LA REGION** (Conseil régional), **LE SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

LES CENTRES DE GESTION (CDG), **LE CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)



Quelles perspectives ?

L'augmentation de la population, les différentes compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales et le développement des services aux usagers offrent une diversité de métiers et une opportunité de recrutement dans le domaine de la gestion administrative.

Comment accéder à ces emplois ?

▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<ul style="list-style-type: none">- Administrateur (A+)- Attaché	<ul style="list-style-type: none">- Rédacteur principal de 2^{ème} classe- Rédacteur	<ul style="list-style-type: none">- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** dans le grade d'adjoint administratif de catégorie C et pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ www.emploi-territorial.fr
- ▶ www.cnfpt.fr (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ www.fncdg.fr

VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : emploi-concours@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr

